

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Préavis municipal no 03/2011

#### Crédit d'étude

#### Aménagement du Périmètre de la Gare

(avec notamment un passage dénivelé pour la mobilisation douce).

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- le président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Mme Ornella Morier, Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani,

s'est réunie le mercredi 12 octobre en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné du conseiller municipal, Monsieur Denis Favre et de Mme la Boursière Sandra Caccia afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie les 13 et 25 octobre afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission se réfère notamment au présent préavis municipal ainsi qu'aux préavis en relation acceptés par le Conseil, soit les préavis 55/2010 « Acquisition de la parcelle no 677 située au Chemin de la Source 4 » et 57/2011 « Crédit d'étude pour l'établissement d'un schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'ouest de la voie du LEB ».

---

#### Préambule

Globalement la commission salue la volonté de l'Exécutif d'avancer résolument à l'aménagement de notre commune et en particulier de l'espace de la Gare futur, « carrefour » du village.

Sur le fond, considérant le contexte et les objectifs exposés en chiffres 2 et 3 du préavis et après avoir entendu les conseillers municipaux en charge du dossier, la commission est convaincue de la nécessité de l'étude projetée.

Sur la forme, l'attention de la commission se porte sur les éléments suivants :

- l'opportunité de l'étude en regard du calendrier des opérations,
  - l'absence d'offres comparatives pour la réalisation de l'étude.
- 

#### Développement

##### 1. Opportunité de l'étude en regard du calendrier des opérations

La commission relève que l'aménagement du périmètre de la Gare s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement global intégrant le plan de circulation multimodal, les plans partiels d'affectation (PPA) « Le Village », « Pré Jaquet » et « Le Brit ».

En l'état, ces différents plans partiels sont encore tous en études et devront eux-mêmes être étroitement coordonnés avec l'étude du chantier 1 du SDNL ainsi qu'avec les contraintes techniques de la nouvelle gare du LEB.

Rapport de la commission des finances : Préavis municipal 03/2011 Crédit d'étude pour l'aménagement du Périmètre de la Gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce)

---

A noter que toutes ces études déboucheront (ou pas) sur des préavis susceptibles d'être amendés ou refusés. En résumé, il subsiste donc pour le moins des incertitudes importantes quant à l'évolution du paysage urbanistique de notre commune.

Dès lors la commission s'interroge, ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs avec l'étude du périmètre de la gare sans connaître les orientations précises des autres études en cours ?

A ce sujet, notre Exécutif justifie sa position comme suit :

l'étude est complémentaire aux autres éléments du projet global d'aménagement. L'optique choisie est de mener toutes les études de front, en parallèle, notamment pour des questions de délai. Une pression est en effet présente en particulier de la part du canton (SDNL).

De plus, afin de garantir la cohérence maximale du projet « périmètre de la Gare », un groupe de travail consultatif réunissant les principaux partenaires concernés sera constitué et réuni à chaque étape importante en vue de leur validation.

La commission prend acte en souhaitant que cette structure apparemment relativement lourde ne constitue pas un frein à l'avancement du projet.

## **2. L'absence d'offres comparatives pour la réalisation de l'étude.**

Notre Exécutif a informé la commission que l'étude est chiffrée sur la base d'offres élaborées par des entreprises déjà parties prenantes à l'étude pour l'établissement du Schéma de circulation multimodal (préavis 57/2011). Il n'a donc pas été fait appel à d'autres prestataires.

Cette façon de procéder est défendue par notre Exécutif au motif que les prestataires sollicités connaissent parfaitement le contexte de Romanel et ses contraintes ; une continuité en coordination avec les autres projets est donc garantie de facto. Enfin le nombre d'entreprises expertes dans ce domaine particulier est relativement limité en Suisse romande. Toujours selon notre Exécutif, un appel d'offre aurait eu pour effet d'allonger la procédure sans pour autant déboucher sur des avantages déterminants ou même simplement substantiels.

### **Position de la commission des finances.**

La commission ne partage pas le point de vue de notre Exécutif. Elle estime d'abord que l'impossibilité de comparer différentes offres (conception, stratégie, coût) réduit considérablement les éléments d'information nécessaires à un choix éclairé.

Enfin, la commission pense que l'appel à des spécialistes « non impliqués » aurait éventuellement pu déboucher sur des idées originales ou une vision différente du contexte.

La commission regrette vivement l'absence d'une procédure ordinaire d'appel d'offres. Néanmoins, comme indiqué en préambule, la commission est convaincue sur le fond de la nécessité de l'étude et consciente de la pression des délais, raisons pour lesquelles malgré ses réticences elle renonce à déposer, pour ce préavis, un amendement au sujet de la procédure d'appel d'offres.

Sur le financement de l'étude, la commission a pris note que même si la dépense n'est pas spécifiquement prévue dans le budget d'investissement 2011-2016, un montant de CHF 1'500'000.- y figure au titre de l'aménagement de la zone de la Gare.

La commission relève encore que les propriétaires contribueront au financement de l'étude par le biais des conventions qui seront conclues au titre de participation aux dépenses supplémentaires d'équipement communautaire communal.

Rapport de la commission des finances: Préavis municipal 03/2011 Crédit d'étude pour l'aménagement du Périmètre de la Gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce)

---

A noter encore que selon notre Exécutif, la commune peut raisonnablement compter sur une subvention fédérale liée à l'adoption de plans d'aménagement favorisant la « mobilité douce ».

Il est évident que ces éléments non chiffrables actuellement seront clarifiés dans les différents préavis à venir.

### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 03/2011 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

#### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

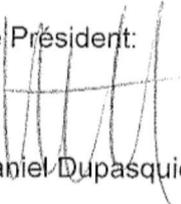
- vu le préavis municipal n° 03/2011 adopté en séance du 3 octobre 2011 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- entendu le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 95'000.- pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du Périmètre de la Gare ;
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 25 octobre 2011

Le Président:



Daniel Dupasquier

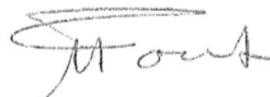
Les autres membres :



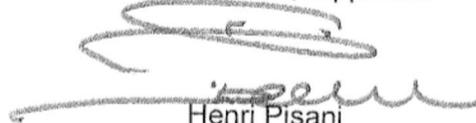
Ornella Morier



Philippe Muggli



Alfred Forestier, rapporteur



Henri Pisani